

# Projet coopératif SCIC Force de Vivre



<https://www.forcedevivre.com>  
[communication@forcedevivre.com](mailto:communication@forcedevivre.com)

## Préambule

Ce préambule a pour objet de présenter brièvement un certain nombre de repères à partir desquels s'est construit cet espace fédérateur, caractérisé par la solidarité installée entre tous les acteurs de Force de Vivre.

### La genèse du projet

La capitalisation d'une expérience à l'origine de la réflexion initiale ; réflexion qui, se développant sous la forme d'une hypothèse individuellement envisagée, aboutit à une réalisation collective.

### Un postulat

Pour se reconstruire, la personne victime d'un inceste doit exister pour elle-même ; ne plus vivre sa vie par procuration.

### Un accompagnement et un soutien

Force de Vivre incarne une posture professionnelle congruente qui donne à la personne victime d'un inceste, des moyens pour qu'elle trouve en elle la force de parvenir à ne plus subir sa vie.

## La proposition d'un accompagnement global

Force de Vivre propose à destination de personnes victimes d'un inceste, de leurs proches, des proches aidants et des professionnels qui les accompagnent, un projet psycho-social à vocation thérapeutique.

Une organisation et un support juridique en cohérence avec les valeurs promues par Force de Vivre

Les initiateurs du projet ont fait le choix de s'appuyer sur un modèle d'organisation qui favorise l'engagement et la participation de toutes les personnes directement concernées par le dispositif d'accompagnement thérapeutique et social proposé par Force de Vivre.

La coopérative, au titre de support juridique, répond à cette exigence de co-construction en co-responsabilité.

.

## Des valeurs en référence

Ces valeurs ont pour objet de fédérer et d'offrir à toute personne concernée par l'action de Force de Vivre, la possibilité de rejoindre la SCIC selon les modalités prévues par les statuts :

- La **Laïcité et la Tolérance** : impose la reconnaissance des appartenances sociales, culturelles, religieuses, spirituelles, politiques ou éthiques des personnes dans le respect de la loi.
- La **Citoyenneté** : justifie l'accompagnement des personnes victimes d'un inceste, afin qu'elles trouvent en elles la force de surmonter le traumatisme qu'elles ont eut à subir, et s'inscrivent sereinement au sein de l'espace social qu'elles auront choisi.
- Le **Respect de la personne et de sa dignité** : implique l'absence de jugement de valeur de la part de l'ensemble des acteurs de Force de Vivre. Il repose, sur la reconnaissance de la capacité de chaque personne concernée à être « acteur de son parcours de vie » ; dans le respect de son identité, de son histoire, de ses différences et de ses choix de vie dès lors qu'ils ne sont pas hors la loi.
- La **Solidarité** : consiste, ici, à considérer chaque personne en ce qu'elle est unique et appelée à être maitresse de sa destinée ; à partir de cette reconnaissance, Force de Vivre a vocation d'être à son écoute et de mettre à sa disposition toutes les ressources du dispositif thérapeutique et social qu'elle gère.

## Une Ethique qui transcende l'action

A la fois collective et individuelle l'Ethique que souhaite promouvoir Force de Vivre est celle qui impose :

- D'exiger les meilleures pratiques professionnelles pour chaque pôle et les personnels qui le constituent,
- De se positionner en disponibilité pour la personne ; de la mettre en position d'agir sur son avenir, mais également de l'encourager à être un acteur engagé au sein de la SCIC,
- De revendiquer une qualité d'accueil et d'accompagnement pour toute personne reçue au sein du dispositif installé par Force de Vivre et, pour les professionnels intervenants comme pour les salariés, des conditions d'accueil et de travail à la hauteur de cette ambition.

### L'évaluation, une exigence déontologique

Le projet qui est présenté ici, est le cadre de référence que Force de Vivre se donne et qu'elle entend respecter.

Pour autant, sa mise en œuvre ne saurait être figée dans le temps et dans ses orientations, l'action thérapeutique et sociale ne peut pas être considérée comme « inerte ».

A ce titre, l'évaluation est une exigence déontologique ; elle s'appuiera sur les outils que Force de Vivre développera pour y répondre, animer et faire vivre son projet au quotidien. Il faut entendre que le dispositif thérapeutique et social fera l'objet d'une évaluation régulière qui donnera lieu à communication à destination de tous les acteurs concernés par le dispositif.

## Des acteurs qui s'engagent ensemble

C'est d'une démarche volontaire dont il est question. Elle traduit un engagement individuel au service d'une ambition collective : le respect de la personne humaine.

Cette ambition s'accompagne, conformément aux statuts de Force de Vivre, d'un engagement des acteurs qui, chacun de sa place, contribuent à se donner ou se redonner le pouvoir d'agir sur sa vie.

Cette démarche se caractérise entre autres par une mutualisation des moyens, y compris par un engagement financier, tel que le support juridique l'impose et que les statuts l'ont fixé ; engagement et mutualisation appréciés à la mesure des disponibilités des personnes ou des organisations.

## Les personnes ayant vécu un inceste

### Le respect des personnes

Le respect des droits fondamentaux\* des personnes victimes d'un inceste, de leurs proches et les proches qui les aident

Les droits fondamentaux ne sont pas négociables. A ce titre, ils sont également à considérer et à respecter. Pour autant, l'état de victime d'inceste interpelle plus particulièrement la dignité, l'intégrité, et l'intimité. Au-delà de cette affirmation, il convient que chaque personne concernée, quel que soit statut ou son état, ait conscience que les acteurs du « dispositif » ont tous le bénéfice de ces droits, et sont confrontés à l'exigence de leur respect.

### Le pouvoir d'agir

La citoyenneté comme principe d'engagement, pour soi-même et pour les autres

Portée par la Loi et les textes fondateurs, Force de Vivre souhaite promouvoir et installer un dispositif collectif qui protège l'individu et lui donne les moyens, dans une démarche inclusive, de participer à toutes les initiatives prises par ce dispositif, dès lors qu'elles le concernent.

\*Les droits fondamentaux tels que précisés par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Pour rappel : la dignité, l'intégrité, l'intimité, la confidentialité, la sécurité, la vie privée, une vie de famille

Cette démarche de co-construction traduit la volonté de Force de Vivre de donner à la personne victime d'un inceste le désir de trouver sa place dans la société. Celle-là n'étant pas exclusive, au contraire, du fait que pour être citoyen il convient de donner tout autant que de recevoir.

A ce titre, Force de Vivre accompagne la personne victime d'un inceste de telle sorte qu'elle acquiert, ou retrouve, une autonomie de pensée ; celle qui donne la force d'agir pour soi-même, jusqu'à pouvoir affirmer son indépendance.

Il est, en la circonstance, question pour Force de Vivre d'aider cette personne à surmonter un profond sentiment d'impuissance !

L'affirmation d'un « pouvoir de vivre »

- Reconnaître et entretenir la force qui est en soi,
- Accompagner un élan et encourager une dynamique de vie,
- Réhabiliter le sentiment d'espérance dans les autres.

Telles sont trois des formules qui caractérisent pour la personne victime d'un inceste, son « pouvoir de vivre », et qui justifient et imposent à Force de Vivre d'énoncer que la confiance est un principe d'action.

Cette action a pour objectif, parmi d'autres, d'accompagner cette personne à sortir de la zone d'ombre dans laquelle elle a été enfermée, en lui donnant les moyens de découvrir qu'elle porte en elle la force de s'en échapper.



## Des professionnels

Le respect de leurs droits, la protection de leur intégrité, la reconnaissance de leur compétence avérée ou en devenir

### Le respect des personnes

Les professionnels salariés, comme les autres professionnels bénéficiaires des prestations de Force de Vivre présents sur le site, doivent être assurés du respect et de la sécurité qui leur sont dus. La reconnaissance de leur compétence avérée, et la considération de celle en devenir s'inscrit dans le principe déontologique qui caractérise l'action de Force de Vivre.

Ce respect et cette sécurité, tout autant que la reconnaissance de la compétence, ne sont pas négociables ; aucun des acteurs ne pouvant se soustraire à cette affirmation, qui est en soi une obligation, chacun est tenu de s'y conformer.

### Le pouvoir d'agir

Le pouvoir d'agir doit s'entendre ici comme la participation et l'engagement de ces professionnels au sein d'un dispositif, où les acteurs sont également pris en compte et en puissance d'agir, à la fois dans leur domaine de compétence, et au sein de la gouvernance.

Au service de cette volonté, Force de Vivre s'appuie sur une approche managériale caractérisée par la « bientraitance », et en rapport avec le principe de transversalité qu'elle est déterminée à promouvoir dans tous les espaces qu'elle est appelée à gérer.

# Une Société Coopérative d'intérêt Collectif

Un choix raisonné et porteur de sens

Le modèle d'organisation, tel que le suggère le système coopératif, est en phase avec la volonté des initiateurs de Force de Vivre de donner à tous les acteurs du dispositif qu'elle crée, les moyens d'intervenir et d'interagir au sein même de la « gouvernance ».

A partir de ce choix, Force de Vivre s'engage à respecter les dispositions de la « Déclaration internationale sur l'identité de la coopérative », et les sept principes qui la fondent.

Dans ce cadre, Force de Vivre se reconnaît pleinement dans la définition proposée par « L'alliance coopérative internationale », et en particulier pour ce qui concerne « le pouvoir partagé, exercé démocratiquement ».

## Le respect des personnes

Chacun est pleinement reconnu dans son statut et son rôle d'acteur du dispositif, tout autant que sa place, à la fois distincte et complémentaire de celle des autres, est considérée sans hiérarchie des fonctions.

## Le pouvoir d'agir

Chacun peut se saisir des opportunités produites par la SCIC, afin d'évoluer en son sein et développer des projets individuels de vie et/ou professionnels dans le respect et la cohérence des principes fondateurs de Force de Vivre.

## Un pôle recherche action

Une approche théorique qui se construit ;

Le système incestuel et incestueux au cœur de la réflexion, de l'action et de la recherche

Le dispositif thérapeutique et d'accompagnement social, que constitue Force de Vivre, s'impose une double contrainte :

- Le développement d'un espace recherche qui a pour objet d'élaborer une « théorie » qui serve les intérêts de la personne victime d'un inceste, ses proches, les proches qui les aident, et les professionnels qui les accompagnent,
- d'installer et de développer une réflexion permanente, relative aux organisations de soin et d'accompagnement social.
- Une évaluation régulière et continue de l'action individuelle et collective que le dispositif d'accompagnement initie, dans le respect de la Loi et en réponse aux exigences de celle-là.

Le pôle recherche action est au service de l'accompagnement thérapeutique et social proposé par Force de vivre ; un accompagnement thérapeutique et social qui constitue l'objectif et la finalité de force de Vivre.

Le pôle recherche action, installé par Force de Vivre, a pour vocation de formaliser et de vérifier des hypothèses.

Ces hypothèses s'appuient sur l'affirmation qu'il est nécessaire d'aller à la rencontre des personnes victimes d'un inceste, leurs proches et les proches qui les aident, et de s'adapter au plus près de leurs besoins et de leurs intérêts ; telles que ces personnes sont susceptibles de les faire connaître et les faire savoir.